



## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2022/33 du conseil municipal en date du 15 mars 2022 qui donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la demande auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Département de Loir et Cher

Vu la délibération n° 2022/39 validant le plan de financement du projet médiathèque ;

Mairie de Mer

41500 MER

Tél 02 54 81 40 80

Fax : 02 54 81 40 89

Considérant l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal en une médiathèque ;

Considérant que la Maîtrise d'œuvre a estimé les coûts prévisionnels de travaux en phase d'Avant-Projet Définitif d'un montant d'opération de 3 030 727,84 € HT ;

Considérant l'enveloppe financière de l'ensemble de l'opération (travaux + études + équipements et mobilier) en phase d'Avant-Projet Définitif d'un montant de 4 934 719,17 € HT ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil Municipal le 22 février 2022 précisant le caractère pluriannuel des investissements liés à la réhabilitation d'un bâtiment communal en une médiathèque- ludothèque ;

### Objet :

Modification du plan de financement du projet médiathèque

Considérant des réajustements de la répartition des recettes entre les différents financeurs;

Considérant le plan de financement détaillé du projet « médiathèque » annexé à la présente décision.

N/REF. :

DEC 2022-40

### DÉCIDE

**Article 1er** : - De **SOLLICITER** un montant de subvention à hauteur de 60% de la base subventionnable du projet correspondant à un montant de 1 731 162,38 €.

**Article 2** : Le Directeur Général des Services et le Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Celle-ci sera en outre inscrite au registre des décisions et il en sera rendu compte au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

Fait à MER, le 20 mai 2022

Le Maire,

Vincent ROBIN



**PLAN DE FINANCEMENT**  
**CREATION D'UNE MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE A MER**  
**Annexe à la décision n°2022 40**

Envoyé en préfecture le 23/05/2022  
 Reçu en préfecture le 23/05/2022  
 Affiché le 23/05/2022 *SLOW*  
 ID : 041-214101362-20220523-DEC2022\_40-AU

DEPENSES			
Nature des dépenses	Coûts réels en €HT	Coût prix en charge au regard des fonds CAF	% d'écart prix en charge
Travaux de réhabilitation du bâtiment principal et de l'annexe, création d'une extension et des espaces extérieurs	3 030 727,84 €	171 512,89 €	5,66%
Etudes (MOE, CSPS, CT, Etude de faisabilité...)	696 789,27 €	62 991,53 €	9,04%
Fourniture équipements mobilier	670 000,00 €	0,00 €	0,00%
Autres (taxe d'aménagement, imprévus...)	537 202,05 €	0,00 €	0,00%
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 934 719,17 €</b>	<b>234 504,43 €</b>	<b>4,75%</b>
RECETTES IDENTIFIEES ET ESTIMEE AU 26/04/2022			
Libellé	Base subventionnable en €HT	Taux de subvention %	Montant de l'aide
Subvention DETR Chauffage	309 677,49 €	25,00%	77 419,37 €
Subvention DSIL	2 920 093,04 €	6,60%	192 726,14 €
Subvention FNADT	306 275,49 €	42,00%	128 635,71 €
Subvention DRAC Travaux	2 885 270,63 €	60,00%	1 731 162,38 €
Subvention DRAC Mobiliers	300 000,00 €	40,00%	120 000,00 €
Subvention DRAC Informatique	120 000,00 €	50,00%	60 000,00 €
Subvention DRAC Collection	250 000,00 €	50,00%	125 000,00 €
Subvention CD41 Bâtiment	2 952 162,10 €	5,76%	170 000,00 €
Subvention CD41 Espaces Extérieurs	306 275,49 €	55,51%	170 000,00 €
Subvention SIDELC	26 350,35 €	50,00%	13 175,18 €
Subvention Convention Dpt Région	3 511 913,81 €	23,00%	807 740,18 €
CAF Travaux	176 154,37 €	50,00%	88 077,19 €
CAF Mobiliers	22 105,26 €	53,94%	11 922,81 €
Subvention CRST Espaces Publics	306 275,49 €	40,00%	66 300,00 €
Fond de Concours CCBVL Espaces Publics	306 275,49 €	25,00%	76 568,87 €
Subvention ADELME Production	305 340,60 €	35,00%	106 869,21 €
<b>TOTAL AIDES ESTIMEES</b>			<b>3 945 597,03 €</b>

BILAN DE L'OPERATION POUR LA CREATION D'UN MEDIATHEQUE -LUDOTHEQUE	
Dépenses à prévoir pour l'opération (€HT)	4 934 719,17 €
Recettes prévisibles (€)	3 945 597,03 €
<b>Prévisionnel du Reste à charges pour la commune (autofinancement)</b>	<b>989 122,14 €</b>
<b>Taux global de subvention estimé</b>	<b>80,0%</b>